



**Dernière heure, l'Enduro Sprint de  
VATRY est annulé.**



## ORDRE DU JOUR

### ASSEMBLEE GENERALE DE LA LMCA SAMEDI 7 JANVIER 2017 SALLE MARCILLET A SEDAN



#### **15h00** : Assemblée Générale Ordinaire

- Ouverture de la séance par le Président
- Appel des Clubs
- Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 23 Janvier 2016
- Cooptation de M. NANJI Désiré en tant que Médecin de la Ligue
- Rapport moral du Président
- Rapport du représentant de la Ligue à la FFM
- Rapport financier du Trésorier
- Rapport du Contrôleur aux comptes
- Approbation du compte rendu et des différents rapports
- Rapport des différentes commissions et collèges
  - . Trial . Moto-Ball . CDSR
  - . Moto-Cross . Educatif . Chronométrage
  - . V-T-R . Technique . TRDA
  - . Enduro . Environnement
- Questions diverses
- Interventions des Personnalités
- Clôture de l'Assemblée Générale

**17h30** : Remise des récompenses

**19h30** : Vin d'honneur

**20h30** : Repas de clôture



---

# PROCÈS VERBAL – RÉUNION LIGUE GRAND EST

## PROJET

**Mardi 8 novembre 2016**

---

La Fédération Française de Motocyclisme a reçu les représentants des Ligues Motocyclistes Alsace, Champagne, Lorraine le mardi 8 novembre 2016 après midi, au siège de la Fédération – 74, Avenue Parmentier 75011 PARIS.

---

### ÉTAIENT PRÉSENTS AU TITRE DES LIGUES MOTOCYCLISTES RÉGIONALES :

**ALSACE** : Mme SELIG et MM. GASSERT, POMMIER, SCHICKEL.

**CHAMPAGNE** : MM. FAIVRE, GIRAUX, LEVÈQUE et TAVENAU

**LORRAINE** : MM. FERIET, JACQUES, POIROT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : M. POIRIER

ABSENTS ET EXCUSÉS : M. TOURTE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme RICHARD

### POINTS PRINCIPAUX ABORDES AU COURS DE LA REUNION :

1. Introduction : rappel de l'origine de la nécessité de fusion des Ligues
2. Exposé du calendrier des opérations de création de la Ligue Grand Est
3. L'importance de la dimension sportive dans le projet de Ligue Grand Est
4. Résumé de la situation globale de chaque Ligue
5. Les recettes de chaque Ligue
6. L'aide aux clubs
7. Les primes versées aux pilotes
8. L'indemnisation des officiels
9. Le choix du siège social
10. Le personnel salarié des Ligues
11. Communication, logo
12. Informations diverses sur la procédure de la fusion
13. Informations sur le traité de fusion
14. Prochaine réunion pour le projet de Ligue Grand Est

M. POIRIER ouvre la réunion à 14h00.  
Il souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence.

## **1. Introduction : rappel de l'origine de la nécessité de fusion des Ligues**

M. POIRIER rappelle que la loi N° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral a pour conséquence aujourd'hui d'imposer à la FFM de créer la Ligue Grand Est et de fusionner les Ligues existantes d'Alsace, Champagne et Lorraine.  
Il prend l'exemple de la création de la Ligue Rhône Alpes, issue de la fusion des Ligues du Dauphiné Savoie et du Lyonnais.  
Il s'agit ici de créer quelque chose de nouveau en tenant compte de l'histoire de chacun.

M POIRIER expose le rôle de la FFM dans ce projet. Celle-ci aura un rôle d'appui administratif et juridique. Ce qui concerne les aspects politiques et sportifs seront avant tout discutés entre les dirigeants des Ligues. La Fédération ne veut pas imposer un projet sportif, notamment sur le nombre ou le choix d'épreuves à organiser. Elle doit simplement donner des outils pour faire en sorte que la future Ligue fonctionne bien au niveau administratif.

Pour le moment les Ligues de la région Grand Est se sont rencontrées en mars dernier pour commencer à échanger au sujet de la fusion. Le but sera à terme de déterminer les points qui auront vocation à figurer dans le traité de fusion comme le siège social, le devenir du personnel.

Il y a deux façons de voir le projet de Ligue Grand Est : une vision restreinte qui consiste à refaire ce qui existe déjà et à envisager la fusion comme une création d'une nouvelle strate administrative et une vision plus ambitieuse, donc plus difficile, qui consiste à envisager un projet sportif sur un nouveau territoire et offrir ainsi des opportunités de développement pour nos activités et donc constituer un projet positif pour nos licenciés et clubs.

M. JACQUES indique que les Ligues Alsace, Champagne et Lorraine échangent déjà entre elles au niveau sportif. Certains championnats sont déjà inter-ligues et les Ligues ont besoin les unes des autres pour proposer aux pilotes de rouler dans toutes les disciplines.

M. JACQUES fait part de sa déception quant à l'absence de M. TOURTE.

M POIRIER rappelle que trois Vice-Présidents et le Trésorier sont présents pour représenter la Champagne et ont toute la légitimité pour le faire.

## **2. Exposé du calendrier des opérations de création de la Ligue Grand Est**

La Fédération va créer les nouvelles Ligues, courant juin 2017 pour respecter l'échéance fixée au 31 décembre 2017 par le Ministère des Sports. Les premiers statuts de ces Ligues contiendront une période transitoire qui s'échelonne de 2017 à 2019.

Un bureau provisoire composé des acteurs majeurs de chaque Ligue sera créé. Cela représentera environ une quinzaine de personnes (5 ou 6 représentants par Ligue) une personne neutre sera désignée par la Fédération comme Président.

Le rôle de ce bureau provisoire sera d'administrer la nouvelle Ligue jusqu'aux élections de 2020 en sachant que l'objectif est de procéder à la dissolution de chacune des deux Ligues courant 2019. Les commissions sportives seront également composées des représentants des deux Ligues afin de travailler sur les règlements des championnats.

En décembre 2017 et pour la saison 2018, les licences seront identifiées « Ligue Grand Est ».

M. GASSERT évoque la spécificité du droit alsacien pour les associations, notamment que les démarches s'effectuent auprès du Tribunal d'instance et qu'il faudra en tenir compte si le siège de la future Ligue se situe en Alsace.

MM. JACQUES et POIROT demandent un fil directeur de la part de la FFM concernant les opérations de fusion des Ligue.

### **3. L'importance de la dimension sportive dans le projet de Ligue Grand Est**

Dans un premier temps, les Ligues resteront avec leurs commissions sportives actuelles. Au sein de la nouvelle Ligue, des commissions mixtes devront être créées, composées de représentants des commissions de chaque Ligue et ce pour chaque discipline.

M. TAVERNAUX est tout à fait en accord avec un rapprochement rapide des commissions sportives.

Pour M. JACQUES, plus les membres des différentes Ligues se connaîtront, plus il sera simple de trouver des solutions ensemble.

M. POIRIER précise que le projet sportif doit être au cœur de cette fusion et qu'il convient par conséquent d'avoir une vision à moyen terme. 2020 est une date butoir et que dans l'intervalle 2017-2020, l'important sera de trouver des projets ensemble, quels que soient les moyens. Il évoque la création d'un Championnat départemental, à l'image des Championnats de Vendée.

M. POIROT fait observer que les pilotes veulent faire moins d'épreuves et moins de kilomètres à l'année. M. POIRIER indique qu'il existe des championnats départementaux ou inter départementaux qui permettent justement à des pilotes de réduire les frais de déplacement.

M. TAVERNAUX évoque l'absence actuelle de circuit de Vitesse dans la Ligue de Champagne mais qu'un circuit près de Charleville Mézières pourrait être disponible en vue d'accueillir des épreuves de Vitesse. Ce circuit appartient pour le moment au Conseil Général. Il prend l'engagement de se renseigner et de prendre l'attache de la FFM afin d'apporter plus de précisions à ce sujet.

M. POIRIER indique que la gestion d'un circuit de Vitesse pourrait être un beau projet pour une grande Ligue.

La Lorraine dispose quant à elle du circuit de Vitesse de Chenevières, homologué pour l'entraînement mais pas pour la compétition.

M. POMMIER indique qu'il ne faudra pas qu'il y ait de concurrence de dates entre les épreuves. Il n'y en a pas entre celles de Lorraine et d'Alsace a priori.

### **4. Résumé de la situation globale de chaque Ligue**

M. POIRIER propose un point de situation sur les moyens matériels, humains et financiers de chaque Ligue en s'appuyant sur le document joint au présent procès-verbal soit réalisé (annexe n°1).

#### **LMR Alsace**

L'Alsace indique ne pas avoir de transpondeur ni de local. La Ligue salarie un secrétaire, Monsieur Kéwin SÉLIG, à mi-temps travaillant de chez lui, gérant la partie secrétariat, le suivi des licences, la rédaction des procès-verbaux de réunions...etc.

Chaque Président de commission alimente le site internet de la Ligue et un prestataire assure la gestion du site.

#### **LMR Champagne**

Concernant l'aspect financier, il est à noter que la LMR Champagne n'a pas adressé de bilan à la FFM.

La Ligue ne possède pas de locaux, la secrétaire, Mme Amandine TESSIER, travaille de chez elle. Les réunions de la Ligue ont lieu dans un club de football.

Mme TESSIER alimente le site internet.

Concernant les engagements, une entreprise d'informatique a développé un site d'engagements. Monsieur Mickaël GABEREAU s'est occupé du cahier des charges.

La Ligue possède du matériel de chronométrage, notamment 500 transpondeurs Orion à 60 euros l'unité, un camion de chronométrage, des écrans de chronométrage, un poste de chronométrage.

La trésorerie représente environ 114 000 euros.

#### LMR Lorraine

La Ligue a des bureaux mis à sa disposition, un camion de neuf places, convertible en poste de chronométrage, 10 valises de 40 transpondeurs pouvant assurer le chronométrage de deux épreuves simultanées.

Le site internet est géré par un webmaster bénévole.

M. JACQUES indique que le Conseil Régional réserve des bureaux à Tomblaine pour les Ligues.

### **5. Les recettes de chaque Ligue**

Les recettes de la Ligue de Lorraine émanent :

- des ristournes de la Fédération ;
- 25 000 euros au titre de la convention de développement ;
- 4 500 euros au titre de la subvention d'équipements ;
- 6 500 euros de la part du CNDS ;
- 8 500 euros au titre des recettes issues des ventes de l'annuaire de Ligue ;
- 3 000 euros au titre des recettes d'une épreuve de Trial organisé par la Ligue.

M. JACQUES précise que la LMR Lorraine ne distribue pas autant de subventions que d'autres Ligues mais dépense beaucoup de temps et d'énergie pour obtenir des subventions pour l'achat de matériel à destination des clubs.

En outre, les prestations de chronométrage sont gratuites pour les pilotes et pour les clubs.

La Ligue d'Alsace indique ne pas mener d'actions particulières en vue de l'obtention de subventions.

La Ligue de Champagne reçoit 7 000 euros de la part de la région et 6 000 euros du CNDS.

### **6. L'aide aux clubs**

#### LMR Champagne

La Champagne explique qu'une part est prélevée sur les engagements pour le paiement du chronométrage et des commissaires.

Les clubs n'ont rien à payer sur les officiels désignés sur les courses ou pour le chronométrage.

Une aide de 400 euros est versée aux clubs organisateurs en 2016, 1 000 euros si c'est une épreuve de Championnat de France.

En complément, une subvention de 1 000 euros est versée aux clubs qui mettent en conformité leur circuit.

De même, 100 euros sont versés par licence NJ1 et NJ2 sous réserve que les pilotes roulent avec les maillots fournis par la Ligue.

Quatre stages de deux jours (un par département) sont proposés. 10 euros par enfant sont demandés pour payer la location du site de pratique.

### LMR Alsace

L'Alsace verse une subvention de 750 euros pour les épreuves de Ligue ou tout évènement qui nécessite un chronométrage et 1 500 euros pour les épreuves de Championnat de France.

La Ligue prend en charge les frais de commissaires techniques, des formations organisées par la Ligue (le formateur est défrayé).

Pour les stages des Kids, 50 % du prix du stage sont pris en charge et un éducateur est mis à disposition par la Ligue pour que les clubs soient encouragés à organisés. Le club met simplement à disposition son site de pratique. Ces activités permettent l'augmentation du nombre de Kids. Elles sont ouvertes également aux pratiquants lorrains.

### LMR Lorraine

La Ligue de Lorraine a adopté une autre stratégie car elle a constaté que l'aide aux clubs ne couvrait en réalité pas leurs besoins et que le prix du matériel reste un frein. Elle préfère fournir le matériel aux clubs.

La Lorraine recueille 25 000 euros de la part de la région sur des actions ciblées.

Ainsi sur cette somme, 12 000 euros sont consacrés à l'organisation du roulage à Chenevières, 4 500 euros pour l'achat d'équipements, le reste sert à l'éducatif, la formation d'officiels.

Par ailleurs, le chronométrage est gratuit pour les clubs qui organisent des épreuves de Championnat de Ligue, pas pour les épreuves hors Ligue.

La Ligue met également à disposition des clubs du matériel comme la rubalise par exemple.

M. JACQUES partage son expérience dans la recherche de subventions. Il indique que la Ligue cible ses actions sur les objectifs donnés par le CNDS et doit justifier d'investissements à facturer pour toucher des financements.

M. POMMIER regrette que les objectifs donnés par le CNDS ne soient pas toujours tournés vers le sport, qui est le cœur de métier des Ligues.

## **7. Les primes versées aux pilotes**

Est évoquée l'existence de primes de résultat pour les pilotes.

Actuellement, la Ligue de Champagne verse des primes de résultat aux pilotes participant au Championnat de Motocross 125 et Open. 1 500 euros sont versés au total sur tout le plateau.

**M. POIRIER soulève que s'il y a un Championnat de Ligue Grand Est, cela ne pourra pas rester comme cela étant donné que ni la Ligue d'Alsace ni la Ligue de Lorraine ne pratiquent de primes pour les pilotes.**

M. JACQUES indique que la Ligue voudrait volontiers verser des primes mais que cela est trop difficile pour les clubs qui peinent déjà à arriver à l'équilibre sur leurs épreuves.

M. POMMIER évoque le risque de migration des pilotes vers les épreuves organisées par les clubs qui pratiquent ce type de primes.

M. POIRIER indique que le cœur d'activité se situe dans la proposition d'activités dans des conditions qualitatives et la finalité première est d'apporter une réponse aux difficultés financières rencontrées par nos clubs, consécutives à l'augmentation du prix des primes d'assurance et aux efforts financiers réalisés par les clubs

M. GIRAUX indique la bonne santé de certaines épreuves et que ce n'est pas forcément un problème de ne pas payer les pilotes.

## **8. L'indemnisation des officiels**

### LMR Champagne

Les Directeurs de course touchent 50 euros et les commissaires de piste 30 euros par épreuve.

Ils sont défrayés avec les forfaits prélevés sur les engagements.

### LMR Lorraine

Les clubs organisateurs appliquent le même forfait pour tous les officiels : 0,25 du km + 15 euros. La gestion des notes de frais est faite par les clubs directement.

La Ligue donne une liste d'officiels aux clubs pour qu'ils puissent s'organiser et voir en fonction des officiels les plus proches.

### LMR Alsace

La Ligue n'indemnise pas les officiels. Les clubs ont le choix de les indemniser ou non.

## **9. Le choix du siège social**

Un consensus semble se dessiner quant à la localisation du siège et chacune reconnaît la pertinence de fixer le siège de la future Ligue à Nancy.

M. POIRIER rappelle que le choix du siège social est important car derrière cela il y a la question du devenir du personnel. L'ensemble des Ligues est favorable à conserver des antennes de proximité dans chacune des Ligues actuelles.

M. POIROT indique que ces antennes constituent des relais pour les pilotes. Il ajoute qu'il n'y a pas de place pour tout le monde dans les locaux de Tomblaine.

## **10. Le personnel salarié des Ligues**

M. POIRIER fait le constat que quatre postes sur cinq sont exactement sur le même modèle du point de vue des missions et que parallèlement la charge de travail liée à ce type de compétence a baissé.

M. POMMIER ne pense pas qu'il faille quatre personnes pour s'occuper de l'administratif de la future Ligue. Il indique qu'il faudrait davantage un cadre qui permettrait de représenter la Ligue aux réunions, d'aller en CDSR.

M. JACQUES indique que la Ligue s'est renseignée pour étudier le coût d'un cadre mais que cela est trop cher.

M. POIRIER fait un point de situation sur la situation juridique des contrats. Il note qu'un des contrats est un CAE dont l'échéance est prévue fin 2017 en Champagne. Pour ce dernier poste, il avertit qu'il faudra voir rapidement ce que la nouvelle Ligue compte faire.

MM. POIROT et JACQUES évoquent le fait que le Président a besoin d'une secrétaire et que celle-ci réalise un important travail direct avec les clubs.

M. POIRIER est d'accord sur le fait qu'il faille des salariés pour faciliter le travail des bénévoles mais rappelle qu'actuellement quatre postes sont identiques et que la future Ligue permettra de mutualiser certaines tâches.

Il indique que le personnel salarié est une question très sensible compte tenu des incidences personnelles que cela peut engendrer pour les collaborateurs de chaque Ligue. En effet, le projet doit consister à optimiser le niveau d'expertise de nos structures.



Mme SELIG indique que dans les personnes actuellement en poste, certaines ont des compétences qu'elles pourraient développer.

M. FERIET indique que parfois les secrétaires ont des creux d'activité mais parfois sont débordées.

M. POIRIER rappelle que l'important n'est pas tant le nombre de postes mais les attributions données à chacun. Il souhaite que les Ligues ne pensent pas que les secrétaires auront les mêmes postes une fois les Ligues fusionnées.

M. JACQUES indique que Mme THIRARD réalise les dossiers pour le CNDS, forte de son expérience en Mairie. Il rappelle le coût effectif pour la Ligue de 35 euros par mois au titre du salaire de Mme THIRARD.

M. POMMIER soulève le fait que les Ligues n'ont pas attendu les prescriptions de la FFM pour changer le travail des salariés en Ligue.

M. POIRIER évoque les conditions de rémunération des dirigeants d'association : les dirigeants peuvent être rémunérés jusqu'aux trois quarts du SMIC (celui-ci étant à 1 466,62 euros brut par mois), soit jusqu'à 1099,96 euros brut par mois.

Si une rémunération est envisagée au-delà de ce plafond il faut que la Ligue ait au moins 200 000 euros de ressources propres et 3 ans d'existence (200 000 euros de ressources propres permettant de rémunérer un dirigeant au-dessus des trois quarts du SMIC). De plus, la rémunération du dirigeant ne peut pas dépasser trois fois le plafond de la sécurité sociale soit 9 654 euros brut par mois pour 2016.

M. POIROT souhaiterait un vrai poste de salarié en charge du développement.

## **11. Communication, logo**

M. POIRIER indique qu'il sera important de réfléchir rapidement à un projet de logo pour la nouvelle Ligue afin de donner une image au projet de Ligue Grand Est.

## **12. Informations diverses sur la procédure de la fusion**

M. POMMIER demande quelle sera la représentation de chaque Ligue au sein du Bureau provisoire.

M. POIRIER indique que chaque Ligue aura le même nombre de voix. Le nombre de représentant de chaque Ligue au sein du Bureau provisoire sera décidé après avoir fait le tour des Ligues. Il est probable que ce soit environ cinq représentants par Ligue.

Le Président sera neutre et désigné par la Fédération.

M. JACQUES avertit qu'il n'est pas certain que le Comité Directeur de la Ligue de Lorraine adhère à ce type de sujet bien que lui n'y soit pas opposé personnellement.

M. POIRIER précise la nature du projet de création de la Ligue Grand Est ; une nouvelle Ligue sera créée par les instances dirigeantes de la FFM, compétence qu'elle tient des statuts fédéraux.

En effet, en vertu de l'annexe I-5 du code du sport la Fédération peut constituer des organismes régionaux ou départementaux chargés de la représenter dans leur ressort territorial respectif.

Ensuite les Ligues fusionneront entre elles pour apporter leurs patrimoines à la nouvelle Ligue. Il rappelle que l'objectif est d'utiliser au mieux les ressources disponibles et permettre le développement des activités fédérales sur ce territoire

M. JACQUES indique qu'il est aussi possible de donner une partie de l'argent aux clubs. Il souhaiterait qu'une quote-part soit définie pour différencier la part qui sera mise en commun avec les autres Ligues et la part que pourra conserver chaque Ligue actuelle.

M. TAVENEUX soulève que cela poserait problème d'adopter cette stratégie car la nouvelle Ligue partirait de zéro du point de vue financier. Il ne faut pas que l'argent des Ligues soit dilapidé avant la fusion.

M. POMMIER indique qu'il comprend la position de la Ligue de Lorraine compte tenu de son histoire et qu'il est important de mettre à plat cet enjeu financier.

M. POIROT voit l'argent de la Ligue comme un bien ne lui appartenant pas mais qui représente une responsabilité à gérer et qu'il ne veut surtout pas que cet argent soit dilapidé.

M. FERIET indique que l'argent n'appartient pas aux dirigeants mais qu'il est difficile de le différencier des actions menées pendant le mandat.

M. POIRIER indique que c'est le projet qui doit être porté, clairement il est difficile de comparer les situations des Ligues et notamment leur fond associatif ne peut être un enjeu en soi. Ce fond est le fruit d'une histoire qui a vu des Ligues thésauriser et d'autres investir ou distribuer.

Par ailleurs, il convient d'évaluer ce fond associatif en fonction du nombre de licenciés des Ligues.

### **13. Informations sur le traité de fusion**

M. POIRIER présente aux Ligues le traité de fusion qui avait été utilisé pour la Ligue Rhône Alpes afin que les participants aient une idée sur la forme du document.

Il détaille le contenu article par article et notamment le choix du siège social, la liste des contrats en cours, la composition des commissions sportives, le personnel salarié...

Il insiste sur le fait que la période transitoire de 2017-2019 est importante pour préparer l'avenir et que les Ligues auront intérêt à poser rapidement les bases de leur futur fonctionnement.

Sur le plan sportif, si les Ligues sont prêtes à organiser des épreuves au nom de la nouvelle Ligue dès 2018 elles peuvent tout à fait le faire.

M. POIROT pense qu'au départ, chaque Ligue doit donner la même chose à la nouvelle Ligue et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 les recettes nouvelles devront aller dans le pot commun. Il considère également que dès qu'une dépense est envisagée en Ligue, il faudrait consulter le Bureau provisoire.

### **14. Prochaine réunion pour le projet de Ligue Grand Est**

M. POIRIER propose que la prochaine réunion ait lieu à Nancy. Il indique que les commissions sportives peuvent d'ores et déjà se réunir entre elles si elles le souhaitent.

M. POIROT a toujours des interrogations sur la façon dont vont se dérouler les choses. Et notamment la réaction des clubs lorrains.

Après avoir épuisé les questions se posant à ce jour, M. POIRIER clôt la réunion à 18h00.

### **ANNEXE :**

Annexe 1 : synthèse des situations économiques des Ligues

## Ligue Grand Est : fusion des Ligues Alsace, Champagne Ardenne, Lorraine

### LIGUE D'ALSACE

La LMR Alsace a communiqué son bilan et compte de résultat pour les exercices 2015. Les comptes ont été présentés par le cabinet d'expertise comptable AFEXI pour la première fois en 2015.

L'étude de ces comptes a permis de déterminer les éléments suivants :

ACTIF	BILAN ALSACE 31-12-2015		PASSIF
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Immobilisations incorporelles			✓ Fonds associatifs 20 152,29
Immobilisations corporelles			Total 20 152,29
Immobilisations financières			<b>DETTES</b>
			✓ Dettes 3 604,00
			Total 3 604,00
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
✓ Créances diverses	8 269,13		
✓ Disponibilités	15 487,16		
Total	23 756,29		
<b>Total Actif</b>	<b>23 756,29</b>		<b>Total Passif 23 756,29</b>

Concernant les moyens humains, la LMR compte un poste de secrétaire à mi-temps en CDI.

La Ligue ne dispose pas de locaux pour son secrétariat, elle indiquait en 2015 que cela n'est pas envisagé pour le moment.

Page d'accueil du site internet : <http://www.lmr-alsace.com/>

Actu • Contact • En savoir plus sur les licences Identificati

Affiliée à la  
**FFM**  
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

Site officiel de la Ligue Motocycliste régionale d'Alsace 

**ACCUEIL** | A PROPOS DE LA LMRA | LES DISCIPLINES | ACTUALITÉS DES CLUBS | CONTACT

Site en reconstruction,  
merci de votre compréhension.

Vous avez actuellement accès à l'ensemble des archives de la LMRA depuis 2003 via les menus.

#### LES DERNIÈRES ACTUALITÉS

 <p>Kévin Rohmer Stage... 6 OCTOBRE 2016</p>	 <p><b>RESULTATS</b> Classement Chpt Alsace... 4 OCTOBRE 2016</p>	 <p><b>RESULTATS</b> Classement Chpt Alsace... 4 OCTOBRE 2016</p>	 <p>Grand Prix du... 19 SEPTEMBRE 2016</p>
---	--	--	---

[the-events-calendar]



LMRA - Ligue Motocycliste...  
1 574 mentions J'aime

J'aime cette Page Partager

LE MOTOCYCLISTE REGIONAL D'ALSACE

Soyez le premier de vos amis à aimer ça.



**LMRA - Ligue Motocycliste Régionale d'Alsace** a partagé la publication de LMRA Enduro Endurance.  
29 octobre, 00:46



**LMRA Enduro Endurance**  
7 octobre

Petit rappel FFM Pour la forme.

La LMR Champagne Ardenne a communiqué les comptes de résultat 2013, 2014, 2015 établis par ses représentants. Un bilan de 2013 a été communiqué. Il fait apparaître principalement un livret de 32 693,19 euros à l'actif ainsi qu'un report à nouveau de 36 697,56 euros, constituant l'essentiel des fonds propres.

Ces documents ne permettent pas de faire un point précis et actualisé sur l'état de l'actif et du passif de la LMR Champagne Ardenne. A noter tout de même que la LMR indique avoir des disponibilités de 49 000 euros en 2016.

Concernant les moyens humains, la LMR compte un poste de secrétaire à temps plein (contrat Avenir - renouvelable).

La LMR n'envisage pas d'embaucher un cadre pour le moment.

Elle n'a pas indiqué louer ou posséder de locaux pour le secrétariat.

Page d'accueil du site internet : <http://www.lmca-ffm.fr/>

La LMR Lorraine a communiqué son bilan de 2013 et 2014.

Au regard du PV de la dernière réunion du 18 mars 2016, les disponibilités sont passées à 260 000 euros.

Concernant les moyens humains la LMR compte :

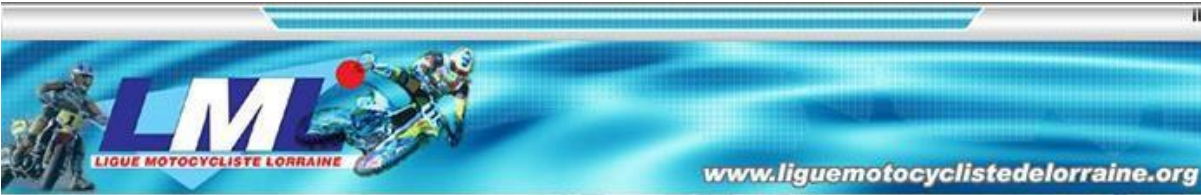
- Un poste de secrétaire à temps partiel (20h/sem) en CDI à Tomblaine (54)
- Un poste de secrétaire à temps partiel (20h/sem) (contrat CUI-CAE) à La Bresse (88)
- Un poste d'Assistant du Président à temps partiel (10h/sem) en CDI à Tomblaine (54)

Concernant les locaux de la LMR : la convention d'occupation du domaine public avec le Conseil Régional prendra fin à la fin de l'année 2016. En effet, conclue pour un an (à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012), renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans.

Contrat de bail pour la Bresse (88 Vosges) conclu avec la Mairie de La Bresse le 1er mars 2015 fin le 1er mars 2021

Cette convention est conclue à titre gracieux.

ACTIF	BILAN LORRAINE 30-11-2014		PASSIF
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>
Immobilisations incorporelles			✓ Fonds associatifs 245 174,30 6
Immobilisations corporelles			✓ Résultat de l'exercice 426,12
✓ Installations techniques 39 235,00			✓ Subventions d'investissement 5 706,25
✓ Autres 5 558,00			Total 257 306,67
Immobilisations financières			<b>DETTES</b>
	44 793,00		✓ Dettes 6 281,56
Total			Total 6 281,56
<b>ACTIF CIRCULANT</b>			
✓ Créances Personnel 85,00			
✓ Disponibilités 218 516,00			
✓ Charges constatées d'avance 194,00			
Total			
Total Actif	263 588,00		Total Passif 263 588,23



**LML**  
LIGUE MOTOCYCLISTE LORRAINE  
[www.liguemotocyclistedelorraine.org](http://www.liguemotocyclistedelorraine.org)

- Accueil
- Calendrier 2016
- LML
- Clubs
- Motocross
- Enduro
- Trial
- Quads
- Tourisme
- Circuit de Cheneviere
- Vitesse
- Circuits MX & QUADS
- CASM
- Guidons
- Les Bulletins
- Contact

Dernière mise à jour:  
February 02, 2016, 21:01

- Enduro de Rocroi 21-22 Mai 2016**  
April 16, 2016  
20ème enduro du Plateau de Rocroi [\[Suite...\]](#)
- ANNUAIRE 2016**  
January 28, 2016  
[\[Suite...\]](#)
- Date C.A.S.M**  
January 27, 2016  
CDM 54 31/01/16 CASM MAXEVILLE 54CDM 57 06/02/16 CASM ROZERIEULLES 57CDM 88 07/02/16 CASM EPINAL 88CDM 54 28/02/16 CASM MAXEVILLE 54 [\[Suite...\]](#)
- "ANNULATION" ENDURANCE TT du 26 JUILLET 2015 MC LEYVILLER**  
May 27, 2015  
Annulation de l'endurance TT organisée par le MC LEYVILLER en date du 26 juillet [\[Suite...\]](#)
- ANNULATION"ENDURO" SPRINT ERIZE LA PETITE 55 le 14/06/2015**  
May 05, 2015  
MC Mazel n'organisera pas son enduro sprint le 14/06/2015 [\[Suite...\]](#)
- Classements QUAD 2014**  
June 05, 2014  
[\[Suite...\]](#)
- \\ Annulation ROZERIEULLES 25 MAI 2014 ///**  
May 19, 2014  
Cher ami sportif,C'est avec regret et alors que tout avait été mis en oeuvre pour que l'homologation du site soit effective à la date prévue du 25 mai que je viens de recevoir un courrier annonçant l'annulation de l'épreuve de Moto cross de Rozerieulles (Moselle MC) du 25 mai 2014 [\[Suite...\]](#)
- Annuaire 2014**  
January 18, 2014  
ANNUAIRE 2014 [\[Suite...\]](#)

LIGUES			
INFORMATIONS	ALSACE	CHAMPAGNE ARDENNE	LORRAINE
NOMBRE DE LICENCIÉS EN 2015	1782	2191	2329
FONDS ASSOCIATIFS 2015	20 152,29 €	À confirmer par la LMR (environ 50 000 euros)	245 174,30 €
LOCAUX	Non indiqué par la LMR	Non indiqué par la LMR	Occupation à titre gracieux de locaux du Conseil Régional
SALARIÉS	1 poste de secrétaire à mi-temps en CDI	1 poste de secrétaire à temps plein dans le cadre d'un CAE.	1 poste de secrétaire à temps partiel de 20h en CDI 1 poste de secrétaire à temps partiel de 20h en CUI-CAE 1 poste d'assistant à temps partiel (10h)
SITE INTERNET	Oui	Oui	Oui